



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assurance complémentaire

Question écrite n° 17778

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les assurances complémentaires santé. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître si des analyses ou estimations existent sur le nombre de personnes qui n'ont pas souscrit à une mutuelle, et l'analyse des profils sociaux et sociologiques de ces personnes.

Texte de la réponse

Il existe plusieurs études effectuées sur les assurances complémentaires de santé, réalisées par différents organismes (DREES, IRDES, CREDOC-CTIP, fonds CMU, ...). Le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, se fondant sur l'enquête sur la santé et la protection sociale menée par l'institut de recherches et de documentations en économie de la santé (IRDES), estime à 96 % la part des personnes résidant en France bénéficiant d'une couverture complémentaire de santé. Les 4 % de personnes non couvertes représentent 2,5 millions de personnes. Cette étude analyse cette population en fonction de ses variables socio-démographiques, telles que l'âge, le sexe, le niveau de revenu, la situation professionnelle, la taille du ménage auquel ces personnes sont rattachées et leur état de santé. Elle estime à un peu moins de la moitié (43 % des sondés) la part des personnes n'ayant pas souscrit de complémentaire santé pour des raisons financières. Les autres motifs mentionnés sont l'absence de nécessité d'être couvert, notamment du fait d'une prise en charge totale par la sécurité sociale pour une ALD (15 % pour ce dernier motif). On estime à environ 400 000 le nombre de salariés non couverts par une complémentaire santé. Ces personnes disposeront d'une complémentaire de santé par l'intermédiaire de leur entreprise dans le cadre de la généralisation de la complémentaire collective pour les salariés, prévue par l'accord national interprofessionnel signé le 11 janvier 2013 et transposé par la loi de sécurisation de l'emploi. Le Gouvernement compte par ailleurs poursuivre l'objectif de garantir à l'ensemble de la population française un accès à une couverture santé de qualité. C'est en ce sens qu'il a saisi le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), dont les propositions viennent d'être remises.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17778

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1411

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11243